

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE STATIONNER UN CAMION DE DÉMÉNAGEMENT RUE DE MAYSEL

N° 2025-050-2

Modificatif de l'arrêté n°2025-050 du 11 juin 2025

Le Maire de la Commune de Cires-lès-Mello,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et 2213-2

VU le Code de la route,

VU, le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L242-4

VU la demande en date du 10 juin 2025 présentée par la société « les déménageurs bretons » sise 197 rue de Clermont à BEAUVAIS (60000) sollicitant l'autorisation de stationner un camion de déménagement devant le domicile de M. CORBISET Pierre au 49 rue de Maysel à CIRES-LES-MELLO (60660),

VU la demande du 17 juin 2025 de M. CORBISET de modifier la date d'autorisation de stationnement du camion de déménagement au 18 août 2025,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité, la sûreté et la tranquillité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La date d'autorisation accordée à l'entreprise « les déménageurs bretons » pour stationner un camion devant le 49 rue de Maysel pour le déménagement de M. CORBISET est déplacée au 18 août 2025.

ARTICLE 2 : Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Les déménageurs bretons ;
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cires-lès-Mello ;
- Le Responsable des Services Techniques de Cires-lès-Mello ;
- Et afficher dans le cadre officiel communal.

Cires-lès-Mello, le 17 juin 2025

Le Maire,



[Signature]
M. GUÉRINET